

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 158

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor: Leuch-Reineck, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257769>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

son vaillant organe, le *Relèvement social*, qu'il était convaincu que, si les femmes votaient, toute cette boue, toute cette lie qu'il venait de stigmatiser avec flamme, serait balayée du coup. « Et je ne vous le dis pas pour vous faire plaisir! » a-t-il ajouté...

Conférences féminines.

On a entendu l'autre soir, dans la série des conférences officiellement organisées par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève, la voix d'une femme: celle de M^{lle} Pauline Long, qui a parlé avec charme et compétence d'un sujet de musicographie: *La Jeunesse de Grétry*.

Et M^{lle} Lina Bögli, l'intrépide exploratrice, que ses livres *En avant!* et *Toujours en avant!* ont fait connaître d'un cercle étendu de lecteurs, a entretenu avec verve son auditoire de ses voyages à travers la Sibérie et le Japon. Cette séance avait été organisée par la Section genevoise de la Ligue suisse des Femmes alpinistes.

Les tâches sociales de l'après-guerre.

On nous prie d'annoncer la conférence que fera sur ce sujet, le 2 mars au soir, à la Salle Centrale (Genève), M. Paul Passy, l'éminent économiste français. M. Passy examinera les responsabilités et les devoirs sociaux de l'heure actuelle.

Un anniversaire.

La Tchéco-Slovaquie vient de célébrer le 60^{me} anniversaire d'une de ses femmes écrivains les plus connues, qui fut en même temps un des chefs du mouvement féministe. Nos lecteurs de la première heure se rappellent certainement le nom de M^{me} Vikova-Kuneticka, qui fut, dès 1902, la première femme élue à la Diète de Bohême — en un temps où il n'était certes pas plus question de Tchéco-Slovaquie libre que de suffrage féminin intégral! M^{me} Vikova-Kuneticka avait débuté, à la fois, dans les lettres et le féminisme, par un roman, *Révolte*, qui souleva des discussions passionnées, et dans lequel elle travaillait à libérer la femme de l'égoïsme masculin qui ne voyait en elle qu'une jolie poupée, à réveiller le sentiment de dignité féminine chez ses compatriotes, en appelant la femme à collaborer avec l'homme en égale, et non pas à lui servir de jouet en inférieure.

Nous nous associons de toutes nos plus chaudes félicitations aux témoignages de reconnaissance et aux éloges qui ont été décernés à la vaillante pionnière.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Le sujet qui a occupé le plus du temps et suscité les plus longs débats au cours de la session de janvier des Chambres fédérales a été l'initiative sur les tarifs douaniers. Nous aurions

aimé à en parler en détail dès aujourd'hui, mais puisque les électeurs masculins seront appelés à se prononcer à cet égard les 14 et 15 avril prochain, nous réservons pour ce moment-là, et l'exposé de la question, et les réflexions que nous aurons à présenter aux futures électrices.

Parmi les autres sujets dont nos législateurs se sont occupés, citons d'abord la loi sur les communications postales, qui doit régulariser légalement l'anarchie qui règne dans nos taxes majorées et l'organisation de nos services. Quelques représentants de la petite presse ont fait voter, contre le vœu de M. Haab, la décision d'abaisser de 1 centime et demi à 1 centime la taxe des journaux pesant moins de 50 grammes. Nous toutes, lectrices du « *Mouvement* » en serions ravies pour notre petit journal — mais une seule Chambre ne fait pas une loi, et sur ce point il y a divergence avec la Chambre Haute. Il en est de même pour l'abolition de la franchise de port dont les représentants gouvernementaux ne veulent pas entendre parler et qui a passé à une faible majorité au National. La franchise de port serait maintenue pour les militaires, mais serait abolie pour les députés, les affaires officielles cantonales, scolaires et d'assistance. La Confédération offre de payer aux cantons un million par an pour compenser les dépenses supplémentaires qui leur seront occasionnées par cette abrogation.

Une motion Maillefer au National et une motion Brügger aux Etats se sont rencontrées pour demander de parer à l'excès d'initiatives populaires dont souffre notre vie politique. Cela entraîne de grosses dépenses, une agitation perpétuelle et une lassitude des électeurs à remplir leur devoir de citoyens. (Si on faisait voter les femmes à tour de rôle?) Les motionnaires n'ont pas compris que ce sont des temps exceptionnels qui créent des situations exceptionnelles, et qu'un peuple énervé par des mesures et des influences les plus diverses éprouve un besoin spécial de manifester et « d'aider à gouverner » — on sait que les bébés les plus sages crient pendant la dentition! M. Motta a répondu avec beaucoup de bon sens que le droit d'initiative est un des joyaux de notre démocratie, une soupape, de sûreté pour l'opinion publique, et que ce serait une grave erreur de s'y attaquer; une revision pourrait tout au plus porter sur des questions de forme. Il est heureux que le repré-

d'avantage en épopée, le récit eût gagné en ampleur; l'auteur n'a pas su se défaire entièrement de ses habitudes de romancière; nous aimerions moins de détails, plus de raccourci; tout cela aurait pu être peint d'une brosse plus vigoureuse, à plus larges traits; l'Océan meurtrier pourrait être plus grand encore, plus redoutable, plus majestueux, et les hommes par contre plus petits, plus effacés. Pour cela, il eût fallu mettre le cataclysme au premier plan, de telle sorte qu'il ne fût plus seulement le prétexte à toute l'histoire, le point de départ initial, mais le sujet lui-même. Cela nous aurait sûrement valu encore quelques-unes de ces belles descriptions de montagne dont M^{me} Noëlle Roger a fleuri son livre.

* * *

Des hauteurs glacées de la Suisse, passons aux chauds paysages de cette fantaisie orientale sur un thème mauresque qui s'intitule *La Fille des Pachas*¹. Une fille de pachas s'éprend d'un jeune officier juif. Les circonstances font découvrir que la mère du jeune homme, célèbre cantatrice, avait été, en son temps et à l'insu de tous, la maîtresse du père de la jeune fille. Ainsi l'amour des pères descend sur les enfants; les deux amoureux obéissent à une fatalité de famille qui pèse sur eux

et qui fera leur perte. Etrange récit, chaud et coloré, plein de volupté et de mort.

L'Epreuve du Fils, de Camille Mayran¹ — une nièce de Taine — a plus de tenue et bien plus de valeur que la fantaisie d'Elissa Rhais. Il s'agit des troubles de conscience d'un jeune abbé, fils de paysans, qui ne trouve pas la paix de l'âme dans son ministère. Son père est mort, victime de l'alcoolisme dans lequel il avait sombré après que sa femme l'eut abandonné pour un autre. L'état du jeune abbé et ses fonctions lui interdisent tout rapport avec cette mère déchue. Mais, songe-t-il, à quoi bon sauver toutes les âmes du monde, s'il ne peut sauver celle de sa mère? N'est-ce pas par elle qu'il devrait commencer? Après de longues luttes intérieures, l'abbé Morlat finit par comprendre la grande loi d'amour du pardon des offenses: il renonce à son ministère d'abbé, se charge d'un professorat de latin dans un séminaire et, désormais en mesure de gagner la vie de deux personnes, recueille sa mère chez lui pour lui refaire un intérieur. *L'Epreuve du Fils* est un beau livre, un peu gris comme est grise l'âme qu'il dépeint et dont il nous montre toute la souffrance secrète, toutes les luttes et les hésitations, mais une œuvre de pensée et de cœur.

¹ par Elissa Rhais.

¹ Paris, Plon 1922. Prix de littérature spiritualiste.

sentant du Conseil Fédéral ait répondu de la sorte, car plusieurs des initiatives de ces temps derniers n'auraient pas été lancées, si nos autorités fédérales s'étaient strictement conformées à la Constitution, et n'avaient pas fait abus des pleins pouvoirs pendant les temps de guerre et d'après-guerre.

Nous ne discuterons pas le critère proposé entr'autres par M. Brügger (Grisons), pour éliminer d'emblée les initiatives qui seraient en opposition « avec les lois divines et naturelles généralement reconnues » !!! Est-ce peut-être à l'appréciation du Vatican que M. Brügger aurait fait appel le 3 décembre pour savoir si la loi divine de partager ce qu'on possède avec son prochain est plus grande que celle de respecter la propriété d'autrui ?...

En fait de mesures sociales, les Chambres ont renouvelé pour 1923 le crédit d'un million pour venir en aide aux institutions qui luttent contre le tuberculose. Il faut espérer que ce crédit sera renouvelé jusqu'au moment où la loi contre la tuberculose combattrait efficacement ce fléau. Dans le même ordre d'idées le Dr Dind (Vaud) rapporte aux Etats sur la motion Ming, adoptée précédemment par le National, qui demande au Conseil Fédéral de faire des démarches pour faire étudier et déterminer les causes de la surdité en Suisse, et de soulager le sort de nos sourd-muets au moyen de crédits suffisants. Nous avons en effet 4367 de ces pauvres infirmes en Suisse, et il est de votre devoir social et humain de nous préoccuper de leur sort, non seulement au moyen de la charité privée, mais officiellement. M. Chuard se déclare prêt à faire les démarches qui lui seront possibles.

Les Chambres décident de prendre part à l'action de secours internationale organisée par la S. d. N. pour venir en aide à la situation désespérée de l'Autriche. Il s'agit, on s'en souvient, d'offrir le moyen de stabiliser son change à ce pays épuisé, et de lui permettre de résister au démembrement complet. Il est en effet très important pour la situation politique de nos frontières de ne pas voir disparaître un de nos quatre voisins. Les 20 millions ont été votés presque à l'unanimité. Les socialistes eussent préféré une action directe indépendante de la Commission internationale, qui exerce en même temps un droit de contrôle sur le malheureux pays.

L'Assemblée décide encore de faire don à la S. d. N. d'un immeuble à Genève, placé à proximité du Secrétariat général, pour y recevoir le Bureau international du Travail, qui est actuellement beaucoup trop à l'étroit, et à l'écart de ce que nécessite une organisation aussi vaste. Avec les socialistes, d'autres députés profitent de l'occasion pour faire part de leur dédain, de leur incrédulité et de leur déception à l'égard de la S. d. N. qui, selon eux, coûte très cher sans donner des résultats tangibles. M. Motta répond qu'il est impossible de résoudre tous les différends internationaux aux moyen de cette institution; que la Suisse en particulier est mal placée pour demander à la S. d. N. son intervention dans les événements de la Ruhr, sans s'attirer le reproche de commettre un acte inamical vis-à-vis d'un pays voisin. L'interpellant, M. Grimm, ne se déclare pas satisfait du tout de cette réponse, et nous nous demandons aussi si le prix de la paix européenne ne devrait pas faire préférer un acte courageux et franc à la prudence diplomatique ?

Pour terminer, le Conseil des Etats a donné décharge au Conseil Fédéral pour la manière dont il a conduit les transactions sur la question du Rhin. Les traités de Paris et de Vienne de 1814/15 reconnaissent à tous les pays la libre navigation sur les fleuves internationaux, le Rhin en particulier. La Suisse ne s'est guère préoccupée de ce droit pendant le siècle passé, car tout son intérêt portait alors sur le développement ferroviaire. Mais la France projette aujourd'hui la construction d'un canal latéral pour régulariser le fleuve entre Bâle et Strasbourg, et il est important de sauvegarder nos droits de libre navigation. Une délégation suisse a été admise dans la Commission internationale du Rhin. C'est cette délégation, désignée jusqu'ici par le Conseil Fédéral, qui devra désormais veiller aux intérêts de notre pays et assurer notre libre ravitaillement par la voie fluviale, un droit qui découle nettement des traités de 1814.

Fatigués des séances, nos députés ont décidé de ne se réunir que pour une semaine de session extraordinaire au mois d'avril, et de renvoyer les affaires moins urgentes à la session ordinaire du juin.

A. LEUCH-REINECK.

* * *

De pensée, on n'en trouve guère dans les *Souvenirs*¹ de la Princesse Pauline Metternich, petite-fille, puis belle-fille du fameux Chancelier de l'Empire d'Autriche. Autrichienne de naissance, appelée à suivre son mari en France, ayant beaucoup de succès à la cour de Napoléon III, et très en faveur auprès de Sa Majesté et de l'Impératrice Eugénie, Pauline de Metternich a, sur le tard, recueilli et noté ses impressions sur son séjour en France. Les *Souvenirs*, ce sont surtout des racontages sur la toilette et les divertissements des grandes dames et des messieurs de la cour impériale. Dans la seconde partie du livre se trouvent réunis quelques détails sur la guerre de 1870, mais qui n'ajoutent rien de neuf à ce que nous savons déjà. En somme, les récits de la princesse de Metternich ne manquent ni de charme ni de verve, mais l'absence de toute pensée profonde et véritablement humaine en fait une œuvre qui ne perdra rien à retomber dans l'oubli.

JACQUELINE DE LA HARPE

Le secours aux enfants en Ukraine

*Suite et fin*¹

Plusieurs cantines fonctionnent à Kherson, 2 de Nansen et 2 de l'Union. Il est très difficile d'obtenir des statistiques. Les chiffres donnés sont absolument arbitraires et ne reposent sur aucune base. Il n'est, par conséquent, possible de se faire une idée de la situation générale qu'en questionnant les habitants de la ville et en visitant les villages. Quoique nous ne fussions qu'au mois de septembre, la famine se faisait déjà sentir dans cette région. Pendant mon séjour à Kherson, on a amené presque tous les jours à l'hôpital quelques malades mourant de faim. J'ai vu dans la rue des enfants accroupis par terre, venant d'on ne sait où, déjà trop atteints pour pouvoir répondre aux questions qu'on leur pose. Les suicides parmi les intellectuels sont extrêmement fréquents.

Nous avons visité plusieurs orphelinats, soit à Kherson, soit dans les villages environnants. Là, comme partout ailleurs, les enfants sont dans un état lamentable. Accroupis à terre, les uns contre les autres, grelottant de froid, attendant avec impatience

¹ Paris, Plon. Préface et notes de Marcel Dunan.

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 février 1923.